

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 janvier 2015, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Viriginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

2015-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 janvier 2015, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, tel que rédigé :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2015 du 16 décembre 2014
- 3.3 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme
- 3.4 Dépôt de la correspondance
- 3.5 Organisation municipale de sécurité civile – responsables des champs d'intervention
- 3.6 Approbation de la facture Dunton Rainville avocats

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Départs de personnel pour le mois de décembre 2014

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2015-01
- 5.2 Rémunération des élus
- 5.3 Approbation de la facture de PG Solutions et autorisation de paiement
- 5.4 Demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges
- 5.5 Demande d'aide financière de la Corporation de développement communautaire
- 5.6 Demande d'aide financière de Grands frères grandes sœurs du Suroît

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Décompte final et autorisation de paiement dans le cadre des travaux de pavage des rues Bourgon, P.-J. Lemoine, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand
- 7.2 Tarification pour le déneigement de la montée Léger sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Approbation du décompte progressif no 1, autorisation de paiement et autorisation du signataire dans le cadre des travaux de mise en service du puits SP/FE-2-08

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

10.1

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Nomination d'un président au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 11.2 Acquisition d'un droit réel d'usage aux fins de la construction d'une clôture sur le lot 3 766 298 appartenant à Grains J.P. inc.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Entente de location d'un terrain à des fins d'activités de loisirs et autorisation des signataires

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement numéro 111-2012-01 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 111-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement
- 13.2 Adoption du Règlement numéro 112-2012-01 modifiant le Règlement de lotissement numéro 112-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement
- 13.3 Adoption du Règlement numéro 113-2012-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement
- 13.4 Adoption du Règlement numéro 114-2012-01 modifiant le Règlement de construction numéro 114-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement
- 13.5 Adoption du Règlement numéro 137-2014 relativement aux feux à ciel ouvert
- 13.6 Adoption de la Politique sur le déneigement

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Résolution d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au dossier du Pacte fiscal transitoire

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1
17.2

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MINUTE DE SILENCE

Le maire Jean-Yves Poirier demande aux membres du conseil et à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes survenus récemment en France.

2015-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET 2015 DU 16 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2015 du 16 décembre 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2015 du 16 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 8 décembre 2014 à 19 h 30 est déposé. Cette assemblée publique visait les règlements d'urbanisme suivants, à savoir :

Projet de règlement numéro 111-2012-01 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 111-2012;

Projet de règlement numéro 112-2012-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 112-2012;

Projet de règlement numéro 113-2012-02 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012;

Projet de règlement numéro 114-2012-01 modifiant le règlement de construction numéro 114-2012.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2014/12/15	Ministère Transport Québec	ponceau près du 291, rue Sainte-Catherine	Alain M. Dubé, ing.

2015-01-004

ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – RESPONSABLE DES CHAMPS D'INTERVENTION

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte la liste suivante des responsables de l'Organisation municipale de sécurité civile pour l'année 2015, à savoir :

RESPONSABLE DES CHAMPS D'INTERVENTION		
Fonction en situation de sinistre	Nom	Fonction habituelle
Maire Substitut : conseiller	Poirier, Jean-Yves Prud'homme, Gaëtan	Maire conseiller
Coordonnateur Substitut :	Brisson, Jacques Daoust, Marie-Andrée	Directeur gén. et sec.-tré. Sec. très. adjointe
Directeur des opérations Substitut :	Gagné, Claude Perrier, Ève	Dir. travaux publics Tech. traitement des eaux
Administration Substitut :	Daoust, Marie-Andrée Allard, Line	Sec.-très. adjointe Secrétaire-greffière
Communications Substitut	Jean-Yves Poirier Prud'homme, Gaëtan	Maire Conseiller
Sécurité des personnes Substitut Substitut	Lachapelle, Sylvain Agente, Joanie Shink Bélanger, Michel	Capitaine, Sûreté du Québec Parrain Sûreté du Québec Chef sécurité incendie
Sécurité incendie Substitut	Bélanger, Michel Gauthier, Alain	Chef sécurité incendie Directeur adjoint d'incendie
Services aux sinistrés Substitut	Gauthier, Yvon Marleau, Francine	Resp. SAS Croix-Rouge Ass. SAS Croix-Rouge
Services techniques Substitut	Gagné, Claude Perrier, Ève	Dir. travaux publics Tech. traitement des eaux
Transport Substitut	Sauvé, Marc Legault, Jean	Chef d'équipe déneigement municipal Conseiller
Agriculture Substitut	Pilon, Pascal Legault, Jean	Conseiller Conseiller
Santé Substitut	Ménard, Jean-Pierre Damien, Virginie	Pompier Conseiller
Télécommunication Substitut	Gauthier, Yvon Langlois, Claude	Technicien Technicien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-005

APPROBATION DE LA FACTURE DE DUNTON RAINVILLE AVOCATS

La facture de Dunton Rainville avocats, datée du 24 novembre 2014 au montant de 10 300,58 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels pour services rendus dans le dossier des négociations de la convention collective des employés municipaux;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Dunton Rainville avocats, totalisant 10 300,58 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-006

DÉPARTS DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le départ des personnes énumérées dans le rapport du mois de décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-007

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2015-01

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2015-01 au montant de 372 838,77 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2015-01 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-008

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal indexe les sommes fixées à l'article 1 du règlement no 98-2008, établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, de 1,65 % pour l'année 2015, calculées sur la rémunération de 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-009

APPROBATION DE LA FACTURE DE PG SOLUTIONS INC. ET AUTORISATION DE PAIEMENT

La facture de l'entreprise PG Solutions inc. datée du 16 décembre 2014 au montant de 15 504,40 \$, incluant les taxes applicables, est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la facture de PG Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et le soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de PG Solution inc., totalisant 15 504,40 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-010 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 100 \$ pour chacun des étudiants de l'École secondaire Soulanges domicilié dans la Municipalité de Saint-Polycarpe qui participe à un voyage humanitaire et culturel au Honduras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-011 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Corporation de développement communautaire a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Corporation de développement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-012 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DU SUROÏT

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de Grands frères et grandes sœurs du Suroît a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de Grands frères et grandes sœurs du Suroît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-013 DÉCOMPTE FINAL ET AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES BOURGON, P.J.-LEMOYNE, E.-AUBRY, J.-TAYLOR ET A.-PHARAND

Des travaux de réfection ont été effectués sur les rues Bourgon, P.J.-Lemoyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand à l'automne 2013.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'acceptation finale des travaux effectués en 2013 par l'entrepreneur Ali excavation inc. sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de la retenue finale au montant de 24 016,29 \$ incluant les taxes applicables, à Ali excavation inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-014

TARIFICATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA MONTÉE LÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe facture un montant de 1 700 \$ pour le déneigement de la montée Léger à la Municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-015

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1, AUTORISATION DE PAIEMENT ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN SERVICE DU PUIITS SP/FE-2-08

CONSIDÉRANT les travaux effectués par Les entreprises C. Sauvé inc. dans le cadre des travaux de mise en service du puits SP/FE-2-08;

ATTENDU la recommandation de nos ingénieurs de la firme Laforest Nova Aqua;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif numéro 1 de Les entreprises C. Sauvé inc. pour les travaux de mise en service du puits SP/FE-2-08, au montant de 47 561,33 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 47 561,33 \$, taxes incluses, à Les entreprises C. Sauvé inc.;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Claude Gagné à signer le décompte progressif numéro 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-016

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 12 du Règlement numéro 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Polycarpe stipule que le président de ce Comité est nommé par le conseil municipal à la première séance du conseil de chaque année;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Gaëtan Prud'homme soit nommé président du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-017

ACQUISITION D'UN DROIT RÉEL D'USAGE AUX FINS DE LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE SUR LE LOT 3 766 298 APPARTENANT À GRAINS JP INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2014-10-188 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE, relativement au dossier d'arrêt de sifflement des trains, la Municipalité de Saint-Polycarpe entend construire une clôture sur le lot 3 766 298 appartenant à Grains J.P. inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe entend demeurer propriétaire de cette clôture;

CONSIDÉRANT QUE cette clôture n'a pas encore été installée,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe obtienne de Grains J.P. inc. la cession d'un droit de jouissance réel, dit d'usage, sur une bande de terrain formant une partie du lot 3 766 298 le long ou auprès de ses limites nord-ouest, sud-ouest et sud ayant une largeur de 1 mètre sur toute sa longueur, à l'exception d'un tronçon de 30,5 mètres, lequel tronçon s'étend sur 15,25 mètres en front de la rue du Curé-Cholet (lot 3 768 246) et sur 7,265 mètres de part et d'autre du prolongement de la rue du Curé-Cholet, tronçon sur lequel la bande de terrain a une largeur de 3 mètres, avec obligation pour la Municipalité de Saint-Polycarpe d'y ériger une clôture métallique permanente d'une hauteur de 1,52 mètres comportant deux barrières ayant respectivement des ouvertures de 15,24 mètres et 9,2 mètres, clôture dont la Municipalité de Saint-Polycarpe demeurera propriétaire;

La Municipalité de Saint-Polycarpe assume seule les risques et la responsabilité afférents aux travaux de construction, d'entretien, de reconstruction et de réaménagement à l'identique de la clôture pendant la durée du droit d'usage et, aux fins des articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, notamment de l'article 1465, sera la seule gardienne de la clôture pendant la durée du droit d'usage;

Tous occupants du lot 3 766 298 devront tenir fermées et cadénassées les deux barrières pendant toutes leurs périodes d'inactivités; et

Tel droit réel d'usage cédé pour un terme de cent ans et en considération de l'avantage mutuel en résultant en faveur de chacune des parties.

Que le maire, Jean-Yves Poirier, le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, soient et sont autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-018

ENTENTE DE LOCATION D'UN TERRAIN À DES FINS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair aux fins d'activités de loisirs, dont notamment la glissade du Mont-Claude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite renouveler les activités de loisirs au site du Mont-Claude pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précédente vient à échéance,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à
signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et
Monsieur Claude Brouillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111-2012-01 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 111-2012 AFIN
D'AMENDER OU DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DE CE
RÈGLEMENT**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 111-2012-01 modifiant le
Règlement des permis et certificats numéro 111-2012 afin d'amender ou de
corriger certains articles de ce règlement a été remise aux membres du
conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit
être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et
renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement
numéro 111-2012-01 modifiant le Règlement des permis et certificats
numéro 111-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce
règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2012-01 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 112-2012 AFIN D'AMENDER
OU DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DE CE RÈGLEMENT**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 112-2012-01 modifiant le
Règlement de lotissement numéro 112-2012 afin d'amender ou de corriger
certains articles de ce règlement a été remise aux membres du conseil au
plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et
renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement
numéro 112-2012-01 modifiant le Règlement de lotissement numéro
112-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-021

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-02 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN D'AMENDER OU
DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DE CE RÈGLEMENT**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 113-2012-02 modifiant le
Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'amender ou de corriger

certaines articles de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 113-2012-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 114-2012 AFIN D'AMENDER OU DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DE CE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 114-2012-01 modifiant le Règlement de construction numéro 114-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 114-2012-01 modifiant le Règlement de construction numéro 114-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2014 RELATIVEMENT AUX FEUX À CIEL OUVERT

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 137-2014 relativement aux feux à ciel ouvert a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 137-2014 relativement aux feux à ciel ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-024

ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 5 SUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'une copie de la Politique numéro 5 sur le déneigement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte la Politique numéro 5 sur le déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-01-025

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
RELATIVEMENT AU DOSSIER DU PACTE FISCAL TRANSITOIRE**

CONSIDÉRANT le pacte fiscal provisoire imposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coupures de plus de 300 millions de dollars ont des effets directs sur la fiscalité municipale et les coûts des services à offrir à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû pour l'exercice fiscale 2015 procéder à l'intégration des coupures gouvernementales à même son budget et notamment retarder l'implantation de la collecte des matières organiques afin d'équilibrer et de consolider le développement économique;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la commission Robillard prévoyant un transfert massif du déficit gouvernemental vers les municipalités locales à hauteur de 1,3 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement transfère de plus en plus de responsabilité aux municipalités sans compensations et en coupant les remboursements de TVQ;

CONSIDÉRANT QUE toutes responsabilités transférées de niveau provincial au niveau municipal, sans transfert budgétaire, coûtent beaucoup plus aux citoyens étant donné que les taxes municipales sont payées par les citoyens après impôt;

CONSIDÉRANT l'étude de la Fédération canadienne des municipalités intitulée « Rétablir l'équilibre fiscal municipal », les municipalités et les collectivités sont essentielles, non seulement au bien-être de la population, mais constituent les moteurs stimulant la croissance économique du Canada et sont source de prospérité;

CONSIDÉRANT QUE selon la même étude, les municipalités et les collectivités n'ont accès qu'à 8 % de l'assiette fiscale pour offrir de plus nombreux services à la population afin de faire face à des responsabilités croissantes, à la suite du délestage des paliers supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE selon le Conference board du Canada, dans un document intitulé « How can Canada prosper in tomorrow's world? », « *Il serait erroné de supposer qu'une ville est en bonne santé financière parce que ses livres sont équilibrés* »;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que toute coupure affectant les finances municipales ou tout transfert de responsabilité soit précédé

d'une refonte en profondeur de la fiscalité municipale tel que demandé dans le Livre blanc de l'Union des municipalités du Québec et le Livre bleu de la Fédération québécoise des municipalités pour assurer que l'équilibre budgétaire recherché au niveau provincial ne soit pas aux frais des municipalités, des collectivités régionales et des citoyens par les effets directs des transferts ou par les effets pervers de l'application de l'actuelle Loi sur la fiscalité municipale, un système fiscal mal adapté et ne permettant pas aux municipalités et aux collectivités régionales d'offrir les services nécessaires aux citoyens et de poursuivre la création de la richesse et de la vitalité dans toutes les régions du Québec;

DE DEMANDER l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, des députées de Vaudreuil et de Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Expression de sympathie à l'égard de la famille éprouvée lors de l'incendie survenu à Les Coteaux et l'importance d'avoir des détecteurs de fumée opérationnels
- Fête de Noël et remerciements aux participants
- Baisse du taux de la taxe foncière
- Résumé des activités du Centre sportif Soulanges pendant la période des Fêtes
- Nouveau site Web de la Municipalité
- Ouverture du Mont-Claude
- Ouverture de la patinoire extérieure
- Consultation publique à venir relativement au projet domiciliaire Legault
- Journée Plein-air du 8 février 2015
- Inscriptions aux activités des loisirs
- 10^e anniversaire de la Maison des soins palliatifs

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Aucune question de la part de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 12 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean -Yves Poirier